

COIFFURE

Un salon tiré à quatre épingles

À Perpignan, le salon de coiffure En Aparté a intégré la prévention des risques professionnels dès sa conception. Un projet soutenu techniquement et financièrement par la Carsat Languedoc-Roussillon et le centre interrégional de mesures physiques de Montpellier.

FICHE D'IDENTITÉ



- **NOM** : En Aparté
- **LIEU** : Perpignan (Pyrénées-Orientales)
- **EFFECTIF** : 7 salariés
- **ACTIVITÉ** : salon de coiffure
- **SURFACE** : 117 m²
- **DATE D'OUVERTURE** : juin 2018



© Georges Bartoli pour l'INRS

L'essentiel

- > **LE SALON DE COIFFURE** a pu intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception du nouvel espace de travail à l'occasion d'un déménagement.
- > **L'INSTALLATION** d'une enceinte ventilée pour préparer les colorations et d'une ventilation dans la salle où elles sont appliquées a permis au salon de prendre en compte le risque chimique et celui des allergies respiratoires.

117 M² DE SURFACE au sol, principalement en béton ciré, des murs en briques apparentes, une verrière centrale et du mobilier en bois aux renforts métalliques noirs. En Aparté est un salon de coiffure flambant neuf qui a ouvert ses portes pendant l'été 2018 au cœur de la vieille ville de Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales. Avec ce déménagement, Christophe Leduc, coiffeur et gérant du salon, souhaitait davantage d'espace pour faire face à une activité croissante et l'arrivée d'un nouveau salarié en 2019. Le projet a été l'occasion d'intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception du nouvel espace de travail de ses six salariés. Son projet d'installation en main,

Christophe Leduc se tourne tout naturellement vers la Carsat Languedoc-Roussillon en 2018. Il était entré en contact pour la première fois avec elle en 2011, deux ans après l'ouverture de son premier salon. Afin de prévenir l'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS), il souhaitait à l'époque s'équiper de deux bacs à shampooing, réglables en hauteur. « *Je lui avais parlé à ce moment-là de l'aide financière simplifiée (AFS) TMS, destinée à ce type de matériel ergonomique, et il en a bénéficié* », se souvient Alain Bourrat, contrôleur de sécurité à la Carsat Languedoc-Roussillon. Une première collaboration réussie. « *Pour le nouveau projet, poursuit le contrôleur de sécurité, nous nous*

sommes réunis avec l'architecte, le gérant et Alain Deleau, contrôleur de sécurité au Centre interrégional de mesures physiques (Cimp) de Montpellier, afin d'examiner l'ensemble des risques professionnels et notamment les installations de ventilation. » C'est pour les mesures de prévention du risque chimique et des allergies respiratoires que l'entreprise reçoit une aide technique et financière (AFS Contrat TPE). Cela concerne en particulier la préparation des colorations et décolorations et leur application.

Un souci d'encombrement

Pour l'étape de préparation, le Cimp préconise l'installation d'une enceinte ventilée. « *Les objectifs*

principaux sont une vitesse d'air de 0,5 m/s au niveau de l'ouverture, une mise en route automatique grâce à un détecteur de mouvement et une temporisation avant de passer en mode bas débit », précise Alain Deleau. En parallèle, les coiffeurs réalisent une maquette pour déterminer la forme et les dimensions idéales de l'enceinte en verre, réalisée sur mesure. Elle est installée dans la zone technique où sont stockés l'ensemble des produits, un espace attenant à la salle de coloration.

Pour cette salle, le Cimp préconise la mise en place de bras articulés aspirants pour un captage à la source aux postes d'application des couleurs ainsi qu'une ventilation générale du salon pour évacuer les polluants résiduels. « *La solution d'un captage à la source, de type bras rétractable avec une cloche au bout, me posait un problème d'encombrement, car nous avons six postes de coloration autour d'une même table* », explique Christophe Leduc. Le coiffeur envisage plutôt une ventilation générale, de type ventilation mécanique contrôlée avec rejet de l'air extrait à l'extérieur du bâtiment. « *Un système double flux, afin de limiter les pertes énergétiques* », souligne-t-il.

« *Pour assainir l'air du salon, un renouvellement de l'air, de 6 vol/h au minimum en permanence, est nécessaire* », explique Alain Deleau. Sur les conseils de celui-ci, Christophe Leduc demande que ces contraintes techniques apparaissent clairement dans les devis. Le résultat final semble satisfaisant pour tout le monde. « *Certains clients apprécient aussi l'absence d'odeur* », note Nadia Gamot, une coiffeuse qui œuvre chez En Aparté depuis 2010.

Les limites de la technique

Christophe Leduc s'est aussi intéressé au contenu des produits utilisés, afin de limiter l'exposition des coiffeurs et la pollution de l'eau : « *Je reste conscient qu'il y a encore beaucoup de chimie dans notre métier. J'ai sollicité notre fournisseur pour obtenir les fiches de données de sécurité (FDS) de l'ensemble des produits que nous utilisons.* » Une demande qui n'a pas manqué de surprendre celui-ci. « *Leur*



© Georges Bartoli pour l'INRS

transmission au service de santé au travail est pourtant une obligation légale de l'employeur », s'étonne-t-il.

Le gérant essaie aussi de limiter l'utilisation de produits chimiques dans ces préparations, ou même dans les shampoings : « *Nous utilisons une gamme végétale pour certaines colorations, mais ce n'est jamais du 100 %.* » Le coiffeur constate aussi des évolutions positives : il peut choisir des poudres moins volatiles, et des fabricants expliquent désormais pourquoi ils ont conservé certaines substances. « *Parfois, la limite est technique, comme par exemple dans les décolorations* », poursuit Christophe Leduc.

Côté éclairage aussi, le gérant a adapté les ambiances lumineuses aux tâches effectuées, pour le bien-être des salariés et des clients. « *Pour la zone de colorations, il est important que l'éclairage soit au plus près du spectre réel de la*

L'espace de préparation des produits capillaires dispose d'une enceinte ventilée réalisée sur mesure.

lumière, afin d'avoir un rendu au plus juste de la coloration », détaille-t-il. Des luminaires à indice de rendu des couleurs (IRC) élevé ont donc été choisis. Dans l'espace adjacent, où les coiffeurs font les shampoings, l'éclairage est davantage tamisé. Un spot de type LED avec variateur d'intensité a été posé pour compléter l'éclairage naturel apporté par la voûte vitrée centrale, dans l'espace principal.

Même dans le petit local de 6 m² où sont réalisées les lessives, la prévention des risques professionnels n'a pas été oubliée. Les deux colonnes combinant lave-linge et sèche-linge ont été rehaussées de 35 cm, afin que les salariés se baissent moins pour remplir et vider les machines. Une pompe doseuse distribue automatiquement la lessive et évite de soulever des bidons. Du sol au plafond, tout semble avoir été bien pensé. Un accident de travail, suivi de trois semaines d'arrêt, a pourtant un peu terni ce beau tableau. « *Une salariée a glissé sur le sol en béton ciré, déplore Christophe Leduc. Le revêtement antidérapant n'avait pas été appliqué par le fournisseur. Aujourd'hui, nous en avons testé un nouveau, spécialement destiné aux salons de coiffure : il présente l'avantage d'être également anti-tache, ce qui est pratique pour la zone de coloration.* » ■

Katia Delaval

LE CHIFFRE

0,5 m/s

c'est la vitesse d'air préconisée par le Cimp au niveau de l'ouverture de l'enceinte ventilée installée à l'espace de préparation des colorations et décolorations.